

## CONDITIONS GENERALES

### 1. Application des conditions générales de vente.

Notre société contracte aux seules conditions définies ci-après. Toute clause contraire mentionnée dans un document quelconque du client est inopposable à notre société. Toute clause complémentaire des conditions générales d'achat du client est supplétive et ne peut recevoir application qu'acceptée préalablement par écrit de notre société. Le strict respect des présentes conditions générales par le client est une condition impérative sans laquelle notre société ne s'engagerait pas.

### 2. Garantie

Le client devra émettre toutes les réserves en précisant la nature de la non-conformité par rapport à la commande ou la défaillance par rapport à la destination normale du matériel et conformément aux indications du constructeur le cas échéant. Ces réserves devront être adressées par écrit en lettre recommandée avec avis de réception adressée à LSDH, dans les 48 heures du retraitement ou de livraison.

En cas de réserve, le client devra conserver le matériel en l'état pendant trente jours de manière à permettre à LSDH de venir procéder à tout examen, analyse et vérification qu'elle estimerait nécessaire. Par ailleurs, le client s'interdit de faire procéder à toute intervention sur le bien par un tiers avant l'examen préalable de LSDH. A défaut de respect de cette disposition, LSDH sera dégagé de toute garantie.

Si après cette analyse contradictoire, la responsabilité de LSDH est reconnue par elle, sa garantie est strictement limitée au remplacement des pièces réparées et défectueuses ou l'échange standard, à la convenance de LSDH, si le matériel commandé et non conforme était neuf et ce pendant 6 mois à compter du retraitement ou de la livraison.

En aucun cas, l'immobilisation du matériel ne génère d'indemnité d'immobilisation de minoration du prix et ne modifie les délais convenus de paiement.

La garantie ne couvre que les vis cachés ou la défectuosité. La conformité d'un produit sera toujours appréciée par rapport aux spécifications du devis ou du bon de commande et non par rapport aux photos du dit produit sur un catalogue LSDH.

### 3. prix – règlement

Nos prix s'entendent nets, hors taxe. Nos factures de matériel et de pièces détachées sont payables comptant. A défaut de paiement à l'échéance, les pénalités légales s'appliqueront à compter du trente et unième jour suivant la date convenue d'échéance. En outre, cela entraînera:

- l'exigibilité immédiate comptant du solde encore dû de la marchandise livrée et de toutes les créances sur le client, échues et à échoir.
- la suspension ou l'annulation au gré de notre société des commandes en cours.

Le recouvrement contentieux d'une créance entraînera à titre de clause pénale le paiement d'une indemnité égale à 15% du montant des sommes dues, sans préjudice des autres frais et honoraires engagés.

### 4. Réserve de propriété

Les marchandises restent la propriété de notre société jusqu'à l'encaissement définitif du prix complet tant en principal, frais, accessoires et intérêts. Les risques de la chose et l'obligation d'assurance sont immédiatement transférés à la charge de l'acheteur dès la livraison. L'acheteur s'interdit de les transformer, modifier, incorporer, ou de les revendre avant complet paiement ou en ces cas s'oblige à indiquer aux tiers acquéreurs concernés que la chose est la propriété de notre société.

### 5. Attribution de compétence

Le règlement de tout litige entre les parties, quelles qu'en soit la nature et la cause sera soumis aux Tribunaux d'Angers.